

LA CHARTE DE LA CONFÉRENCE RIVERAINE - ACTE V

2022-2024

CONFÉRENCE

riveraine

1. Respecter les fondements suivants de la Conférence Riveraine :

« Mettre en place, avec les riverains volontaires, un espace autonome de réflexion et d'actions dans le but d'améliorer la vie et le quotidien des habitants, la cohabitation et le voisinage avec les industriels proches (la plateforme TotalEnergies de Feyzin, Rhône-Gaz, Air Liquide, SNCF-Gare de Triage de Sibelin....) ».

2. Traiter des thèmes en lien avec les activités des industriels acteurs de la Conférence Riveraine, concourant à l'amélioration du cadre de vie

3. Participer avec assiduité aux séances plénières en apportant son témoignage sur son expérience locale

4. Honorer les principes de respect mutuel et d'écoute envers chaque participant

5. Se placer dans une attitude de confiance, de dialogue et de partage

6. Proposer des axes de travail réalistes et des objectifs de progrès raisonnablement accessibles

7. Partager avec son voisinage les avancées, les résultats obtenus et/ou les connaissances acquises

8. Améliorer de façon continue le processus de concertation entre les trois collèges de participants à travers une évaluation au terme des 3 années d'activité